

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Présents..... 10
Votants..... 15
Procurations..... 5

Date de la convocation : 30-01-2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,

PROCURATIONS : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DALMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur VERGUES Michel.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 2

DELIBERATION N° 6

ELECTION DU DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNE
AU COMITE SYNDICAL DU SMICA

Vu les élections municipales du 8 janvier 2023,

Vu l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises (SMICA) ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'élire à bulletin secret un délégué représentant la commune au comité syndical du SMICA.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats,

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Jean-Luc DRIGOUT, chaque conseiller procède au vote à bulletin secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir voté à bulletin secret

Décide à 14 voix pour et 1 bulletin nul

- **DE DÉSIGNER** comme délégué de la commune au comité syndical du SMICA :
- o Jean-Luc DRIGOUT 52 Grand' Rue 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 10 FEV. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :

<http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception en préfecture

012-211202312-20230203-20230302_6-DE

Reçu le 09/02/2023